DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE TOULOUSE

MAIRIE DE ST GENIES BELLEVUE

ARRETE N° DIV-2026-12
DELEGATION DE FONCTION AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX
Elodie PAJOT

Le Maire de la commune de SAINT-GENIES BELLEVUE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-18 qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ;

Vu la délibération 2026-06 du conseil municipal en date du 28 mars 2026, fixant à cinq le nombre des adjoints au maire ;

Vu la délibération 2026-07 du conseil municipal en date du 28 mars 2026, d'élection des adjoints au maire ;

Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer à Madame Elodie PAJOT, conseillère municipale les attributions suivantes :

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter de la validation par le contrôle de légalité du présent arrêté, Madame Elodie PAJOT, conseillère municipale, est déléguée pour intervenir dans le domaine des affaires sociales.

Elle exercera les fonctions suivantes :

- Référente mutuelle communale ;
- Organisation d'évènements et actions à caractère social.

ARTICLE 2 : Madame Elodie PAJOT, conseillère municipale déléguée, assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence mais ne pourra pas signer les documents y ayant droit.

ARTICLE 3 : Madame Elodie PAJOT, conseillère municipale déléguée, ne pourra effectuer aucune dépense sans l'aval et la signature du maire.

ARTICLE 4 : La directrice générale des services est chargée de l'application du présent arrêté qui sera affiché en mairie, notifié à l'intéressée et transmis à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Fait à Saint-Geniès Bellevue, le 05 mai 2026

Le maire
Charles de LASSUS SAINT-GENIES

MAIRIE de ST-GENIES BELLEVUE
31180

